



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 1

**Séance constitutive de la législature 2008 – 2012
du jeudi 21 août 2008 à 19 h 00**

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge,
nomination d'un secrétaire et de deux questeurs
2. Appel
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2008-2009
(un[e] président[e], un[e] vice-président[e], un[e] secrétaire, un[e] secrétaire-adjoint[e] et deux questeurs)
4. Nomination du Conseil communal, pour la période administrative 2008-2012
(scrutin secret, à la majorité absolue)

Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

5. Communications du Conseil communal
6. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal
7. Nomination d'une commission ad hoc du Règlement général de La Tène
8. Divers

* * * * *

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge, nomination d'un secrétaire et de deux questeurs

M. J.-P. Buri (PSLT) s'exprime en ces termes :

"Mesdames et Messieurs membres du Conseil général et du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs qui assistent à cette séance "historique", aux représentants de la presse,

Je déclare ouverte cette première séance des autorités de la commune de La Tène.

Nous avons tous reçu en date du 8 juillet 2008 la convocation à cette séance d'investiture.

Permettez-moi un très bref historique où le chiffre 8 apparaît régulièrement. C'est en 1888 que Marin et Epagnier fusionnaient. En 1988, nous avons célébré joyeusement le 100^e anniversaire. Et voilà qu'en 2008 nous avons décidé cette nouvelle étape qui voit Thielle-Wavre s'unir à Marin-Epagnier.

Il y a donc 120 ans que ces quatre communes ont fait ce grand pas qui appartient désormais au passé...

On peut imaginer que la (ou les) prochaine(s) étape(s) se feront dans un laps de temps moins long.

Et comme me disait l'un des anciens inspecteurs d'école : "Pédagogue, tais-toi!"

Sont nommés :

- secrétaire M. Vincent Breguet (PLRT)
- questeurs MM. Julien Calame (PSLT) et Jérôme Amez-Droz (PLRT)

2. Appel

<u>Présents</u> : 41	<u>Excusés</u> : 0	<u>Absent</u> : 0	<u>Majorité</u> : 21
----------------------	--------------------	-------------------	----------------------

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2008-2009 (un[e] président[e], un[e] vice-président[e], un[e] secrétaire, un[e] secrétaire-adjoint[e] et deux questeurs)

Sont élus tacitement :

- président M. Maurice Binggeli (PSLT)
- vice-président M. Serge Girardin (ELT)
- secrétaire M. Nicolas Krügel (PLRT)
- secrétaire-adjoint Mme Nathalie Fellrath (PSLT)
- questeurs Mme Jeannine Mallet (ELT) et M. Vincent Breguet (PLRT)

M. J.-P. Buri (PSLT) s'apprête à quitter la tribune puisque sa tâche s'achève. Il souhaite à toutes et à tous bonne chance pour cette nouvelle législature.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, tient tout d'abord à remercier, au nom du bureau du CG, les membres de ce Conseil de la confiance qu'ils nous ont accordée en nous nommant pour assumer les fonctions dédiées à ce bureau.

Il a, pour sa part, l'honneur de pouvoir diriger les débats de nos futurs CG et ainsi de participer activement aux premiers pas de cette nouvelle commune que l'on nommera dès janvier *commune de La Tène*.

La naissance d'une nouvelle commune, événement assez exceptionnel, mérite que cela se passe "sans douleur". Il est persuadé que les nombreux spécialistes en accouchement fusionnel, qui ont préparé cette naissance, l'ont fait de manière à ce que toutes les conditions permettant cela soient réunies.

La population des communes de Marin-Epagnier, Thielle et Wavre nous a mandatés afin que nous assumions cette tâche avec toute la sérénité nécessaire. Nous sommes les garants du bon fonctionnement de la commune de La Tène et cela nous ne devons pas l'oublier durant ces quatre prochaines années.

Notre rôle sera d'utiliser notre énergie dans la construction et la saine gestion d'une commune *unie*. Notre travail *solidaire* au sein de ce Conseil est un des éléments qui permettra d'atteindre cet objectif.

Je suis honoré d'en être un des acteurs et je souhaite que nous formions une équipe qui permettra le rayonnement de La Tène d'une manière aussi brillante que nos ancêtres.

Justement, pour en savoir plus sur ces fameux ancêtres, mondialement connus, nous aurons la chance durant la suspension de séance prévue après l'élection du CC, de recevoir Monsieur Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, qui nous présentera le nouveau contenu des vitrines du Fanel. Elles ont été spécialement mises à jour pour la création de la commune de La Tène.

Afin de permettre au bureau du CG de s'organiser pour la suite de la séance, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, annonce une petite suspension de séance de trois minutes.

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, remercie les gens de leur patience, ce qui nous a permis de régler quelques petits détails qui nous permettront d'essayer de ne pas trop cafouiller pendant nos prochaines séances.

Etant donné que nombre de conseillères et conseillers généraux sont nouveaux et pour faciliter la prise du PV, il propose que les personnes qui prennent la parole ce soir annoncent leur nom et leur prénom avant de prendre la parole.

4. Nomination du Conseil communal, pour la période administrative 2008-2012 (*scrutin secret, à la majorité absolue*)

Sont proposés :

M. Michel Luthi (ELT)

MM. Daniel Rotsch et Michel Muster (PSLT)

Mme Zandra Bangerter et M. Jean-Michel Germanier (PLRT)

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous avons cinq candidats pour cinq postes à l'Exécutif.

En l'absence de règlement général de la commune de La Tène, il propose de faire référence à l'article 2.3 de la convention de fusion qui stipule que le Conseil communal peut être élu tacitement.

Il fait donc cette proposition et attend de savoir s'il y a des oppositions ou des contre-propositions à une élection tacite du Conseil communal.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que ce n'est pas le cas. Il proclame donc élus les cinq candidats proposés, à savoir Mme Zandra Bangerter (PLRT), MM. Michel Luthi (ELT), Daniel Rotsch (PSLT), Michel Muster (PSLT) et Jean-Michel Germanier (PLRT).

- Applaudissements -

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous avons besoin maintenant d'une suspension de séance d'une vingtaine de minutes pour permettre au Conseil communal de constituer son bureau.

Il invite les personnes présentes dans la salle à se rendre au Fanel, où M. Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, les attend afin de leur présenter les nouveaux contenus des différentes vitrines.

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous pouvons reprendre la séance au point 5 de l'ordre du jour "Communications du Conseil communal" et passe la parole à Monsieur l'administrateur, qui va nous donner lecture de la répartition du bureau du CC.

5. Communications du Conseil communal

M. Y. Boillod (administrateur communal) signale que lors de sa séance constitutive, le CC s'est ainsi réparti les fonctions de son bureau pour la période 2008-2010 :

- président M. Daniel Rotsch (PSLT)
- vice-présidente Mme Zandra Bangerter (PLRT)
- secrétaire M. Michel Luthi (ELT)
- vice-secrétaire M. Michel Muster (PSLT)
- membre M. Jean-Michel Germanier (PLRT)

Le CC a aussi procédé à la répartition de la plupart des dicastères :

- M. Daniel Rotsch sera en charge des dicastères suivants : transport régional, infrastructures, urbanisme, eau et protection des eaux.
- Mme Zandra Bangerter sera en charge des dicastères suivants : naturalisations, culture et loisirs, bâtiments, parcs publics, routes communales, traitement des déchets.
- M. Michel Luthi sera en charge des dicastères suivants : sécurité publique, forêts, tourisme, sports, économie publique et du site de La Tène.
- M. Michel Muster sera en charge des dicastères suivants : enseignement et formation.
- M. Jean-Michel Germanier sera en charge du dicastère des finances.

Il reste encore à répartir trois dicastères : administration, prévoyance sociale et santé.

M. D. Rotsch (cc) signale que c'est pour lui un grand honneur et un immense plaisir de pouvoir s'exprimer aujourd'hui au nom de ses collègues du CC. Nous réitérons nos vifs remerciements pour votre soutien à notre élection.

Cette soirée est historique. Cela a été dit à plusieurs reprises mais il tenait à le souligner.

Dans les premières discussions que nous avons eues au sein de ce collège, il est ressorti que le consensus se dessine de manière positive. Il espère que nous pourrions arriver à un travail efficace et constructif pendant ces quatre prochaines années pour cette nouvelle

période administrative et surtout pour la création de cette nouvelle commune de La Tène. Il va de soi que nous serons au service de la communauté.

- Applaudissements -

M. D. Jolidon (ELT) signale que M. Jean-Michel Germanier n'a pas repris le dicastère des transports parce qu'il y avait incompatibilité avec son travail. Il est surpris de voir que M. Michel Muster, qui est enseignant, reprenne le dicastère de l'enseignement, aussi secondaire, puisqu'il sera représentant de la commune. Ne sera-t-il pas juge et partie dans certaines décisions ?

M. D. Rotsch (cc) répond que la question est d'actualité. En ce qui concerne les transports, nous avons trouvé une solution pour régler ce problème d'incompatibilité dont il est fait mention ici. En ce qui concerne les écoles, on parle de la question des représentations dans le cadre des syndicats et des associations. C'est une question qu'on n'a pas encore traitée, mais il y a déjà des premières propositions afin qu'il n'y ait pas d'incompatibilité dans ce cas de figure. On n'a pas eu le temps de traiter de ces sujets ce soir mais cela va bien entendu être au sein de nos préoccupations.

6. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal

M. Y. Boillod (administrateur communal) fait lecture de l'arrêté qui a été pris par le Conseil communal lors de sa séance constitutive afin de proclamer l'élection de cinq nouveaux conseillers généraux en remplacement de ceux qui ont intégré le Conseil communal.

M. Claude Hämmerli, suppléant de la liste de l'Entente de La Tène, M. Alain Fridez, suppléant de la liste du parti libéral-radical de La Tène, M. Gérard Gremaud, suppléant de la liste du parti socialiste de La Tène, M. Jean-Paul Ros, suppléant de la liste du parti socialiste de La Tène et M. Giuseppe Togni, suppléant de la liste du parti libéral-radical de La Tène, sont proclamés élus conseillers généraux.

- Applaudissements -

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, prie donc les nouveaux conseillers généraux, fraîchement nommés, de prendre place. Soyez les bienvenus parmi nous.

M. L. Siliprandi (PLRT) annonce l'absence de M. Alain Fridez, qui est actuellement en vacances.

7. Nomination d'une commission ad hoc du Règlement général de La Tène

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que ce point diffère quelque peu de l'ordre du jour d'une séance d'investiture ordinaire.

En effet, en raison de l'absence de règlement général de la commune de La Tène, il n'est notamment pas possible de nommer les membres des commissions communales.

Les lois cantonales qui prévoient les commissions dites minimales (financière, scolaire, naturalisations et agrégations) ne prévoient en effet qu'une fourchette indicative du nombre de membres et laissent le choix aux communes de fixer la durée de nomination.

Ainsi, sur la proposition des CC de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, le CG de La Tène est amené à nommer une commission ad hoc du règlement général de commune, composée

de deux membres par partis et groupe politiques, représentés au sein du CG de La Tène, ainsi que d'un ou plusieurs membres du CC.

Son rôle sera d'élaborer un règlement général de commune qui déterminera notamment les différentes commissions communales, leur composition et leur durée de nomination.

Ce règlement devrait être présenté dans la mesure du possible à l'approbation du Législatif lors de sa séance du 2 octobre 2008, ce qui permettra de nommer les commissions communales de La Tène.

Il ouvre la discussion et laisse la parole aux groupes pour l'annonce de leurs candidats.

Sont élus tacitement :

- Mme Nathalie Fellrath et M. Jean-Paul Ros, pour le PSLT
- MM. José Torrecillas et Jean-Dominique Roethlisberger, pour le PLRT
- MM. Pascal Vaucher et Daniel Jolidon, pour l'ELT

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, prie les membres de cette nouvelle commission ad hoc de se retrouver ici en fin de séance afin de planifier leur première séance de travail.

8. Divers

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que vous nous avez fait l'honneur d'accepter nos deux candidats. Il souhaite donc les présenter brièvement.

- - - - -

Tout d'abord et par galanterie, Madame Zandra Bangerter. Si la plupart d'entre vous ayant déjà siégé dans cet hémicycle la connaissent déjà, il va brièvement la présenter pour les nouveaux venus.

Née en 1970, elle a toujours vécu à Marin. Après des études d'infirmière, elle a travaillé plusieurs années dans divers hôpitaux de la Suisse romande. Ensuite, souhaitant compléter son cursus, elle a entrepris des études universitaires qu'elle a terminées avec une licence en sciences sociales. Elle travaille actuellement au centre de santé de Neuchâtel.

La politique l'ayant toujours intéressée, elle a souhaité s'investir dans le fonctionnement de la commune. C'est ainsi que depuis l'année 2000 elle a siégé tout d'abord comme conseillère générale, puis depuis décembre 2007 comme conseillère communale. Forte de cette première expérience, elle a souhaité continuer son engagement en se présentant à nouveau à cette fonction.

C'est pour nous également un plaisir d'à nouveau vous proposer une candidature féminine tant nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que notre Exécutif reflète la diversité des sensibilités hommes et femmes, si différente mais tellement complémentaire.

- - - - -

Il avait d'abord préparé une présentation exhaustive de Monsieur Jean-Michel Germanier, mais la presse neuchâteloise de ce matin l'ayant devancé, il va donc s'en tenir à l'essentiel.

Né en 1967, il a passé sa jeunesse en Valais, dans la région de Sierre.

Après une maturité fédérale, il a poursuivi ses études à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne où il obtiendra le diplôme d'ingénieur civil. Il a ensuite collaboré à plusieurs bureaux d'études avant d'être nommé au poste de responsable de la planification de CarPostal, région Ouest, à Sion et Berne. Enfin, depuis 2002, il occupe la fonction de directeur de nos chers (au propre comme au figuré) Transports publics du Littoral Neuchâtelois (TN).

Parallèlement il exerce ou a exercé de nombreux mandats annexes dont les principaux sont : membre de la commission du trafic d'agglomération de l'union des transports publics à Berne, membre du comité des métros légers de l'union internationale des transports publics à Bruxelles, membre de l'observatoire de la cohésion sociale de la sécurité de la Ville de Neuchâtel, membre du conseil des transports du département de la gestion du territoire de l'Etat de Neuchâtel, expert pour les travaux de Bachelor, Master et Postgrad à la haute école de gestion ARC et à l'école polytechnique fédérale de Lausanne et enfin membre du conseil d'administration de la société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat, où de 2003 à 2007, il a assumé la fonction d'administrateur délégué.

Il terminera par dire qu'il est marié et l'heureux papa de deux jeunes enfants.

C'est peu dire que nous sommes absolument ravis que Monsieur Jean-Michel Germanier, nouvellement élu, ait accepté avec enthousiasme de se porter candidat au Conseil communal, tant nous sommes convaincus qu'il est la personne idéale pour cette importante mais passionnante fonction.

- - - - -

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'excellent accueil que vous accorderez à nos deux conseillers communaux.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, annonce la prochaine séance du CG qui aura lieu le 2 octobre.

Il rappelle qu'un apéritif, suivi d'une agape, sont offerts par la commune de La Tène à la suite de ce Conseil. Cela nous permettra de faire plus ample connaissance. Le public est également invité à partager cette agape en notre compagnie.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, clôt la séance à 20 h 14.

- Applaudissements -

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

M. Binggeli

N. Krügel